



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Le 28 mars 2011 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean-François, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2011

Présents : Mmes, BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI, RONDELET, Messieurs BERENGER, BOIZARD, MIRALLES, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD

Pouvoirs

Mr SCHNEIDER donne procuration à Mr BERENGER

Secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Mme RONDELET - adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 février 2011 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant la convention de mise à disposition d'équipements de Tennis ainsi que celle de conseil en organisation avec le centre de gestion.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Délibération N°15/2011 : Affectation du résultat de fonctionnement 2010 du budget principal

Monsieur Jean-François Gaujour, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2010 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, et constatant que le Compte Administratif présente :

X	Un excédent de fonctionnement de	486 783,06 €
	Un déficit de fonctionnement de.....	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire exercice 2009

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	- €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).	- €
Virement à la section d'investissement.....	490 596,73 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	490 596,73 €
Déficit.....	

A)Excédent au 31.12.2010

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
* Déficit résiduel à reporter.....	
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...	486 783,06 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..

B) Déficit au 31.12. 2010

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif de	
Excédent disponible (voir A -solde disponible).....	

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Après avoir entendu et délibéré :

Le conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité (16 voix) pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus.

Délibération N°16/2011 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

RAPPELLE que par délibération numéro 01 /2011 le conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 12 000 € à l'association « crèche halte garderie les zébulons».

EXPOSE à l'assemblée le tableau des subventions qui a été étudié lors des réunions de finances et de travail du conseil municipal.

PROPOSE au vote les subventions suivantes :

A.C.C.A St Hubert	570,00
Amicale boules	1 350,00
UMAC	50,00
FNACA	100,00
Basket "les Dauphins"	1 450,00
La Croix blanche	60,00
Chorale la "Stéphanelle"	2650,00
Chorale Amis Voix	70,00
Club du chien défense	200,00
Club des gentianes	660,00
Crossey Animations	500,00
Crèche les zébulons	63 000,00
Crèche l'envol	5 055,00
Dynamique Gym	500,00
Foot	2 800,00
Futsal Club	200,00
Jog and Stretch	160,00
Karaté	700,00
Tennis de Club de Crossey	1200,00
M.P.T	20 000,00
Animation Expression Jeunes	54500,00
Ski club	1 250,00
Crossey Savate Club	170,00
Tennis de Table	900,00
Prévention routière	50,00
FRAPNA	120,00
AFIPAEIM	80,00
Ass Personnel Communauté Commune du Pays Voironnais	845,00
Croix Rouge	60,00
Union Cycliste Voironnais	230,00
Association sportive lycée E Herriot de Voiron	80,00

Association le Pic Vert	2000,00
Corepha	50,00
TOTAL SUBVENTIONS	161 610,00

Monsieur PERRIN, élu membre de bureau d'associations ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu et délibéré

Le conseil municipal par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 161610 € à l'article 6574 du budget primitif 2011 du « budget principal ».

Délibération N°17/2011 : SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2011 AU BUDGET DU CCAS 2011

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

RAPPELLE que le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration qu'il préside. Le projet de budget Primitif CCAS 2011 sera présenté au Conseil d'administration le 29 mars 2011.

EXPOSE à l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS 2011 fait état d'une subvention du budget principal de 9 450€.

Cette subvention permet de financer le repas et les colis des aînés de la commune ainsi que des secours en argent ponctuels.

PROPOSE au vote de l'assemblée la subvention de 9450€

Après discussion et délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité (16 voix) d'allouer une subvention de 9450 € au Budget Primitif 2011 du CCAS. :

S'engage à inscrire cette somme de 9450€ à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2011 du « budget principal ».

Délibération N°18/2011 : VOTE DES TAUX COMMUNAUX- Délibération annexée au budget primitif 2011

Monsieur Jean-François Gaujour rapporteur,

EXPLIQUE :

Que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2011, le choix a été de ne pas augmenter la pression fiscale.

PROPOSE qu'il n'y ait pas de variation des taux communaux.

PROPOSE que les taux communaux pour 2011 soient les suivants :

- Taxe d'habitation 9,70 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré :

Le conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité (16 voix) pour ne pas augmenter les taux communaux sur 2011.

Délibération N°19/2011: Vote du budget primitif 2011 du budget principal

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances et aux associations sportives rappelle les dates événementielles, de la préparation budgétaire :

Le 17 janvier 2011 présentation du Débat d'Orientation Budgétaire,

Les 14 Février, présentation et vote du Compte Administratif 2010, les réunions de la commission finances, les réunions de travail du conseil sur le projet de Budget Primitif 2011.

Transmissions régulières des différents documents explicatifs du projet de budget primitif 2011, à l'ensemble des élus, Ce soir, présentation synthétique pour vote du budget primitif 2011.

Il rappelle que la date limite fixée par l'Etat, pour le vote du budget 2011 a été reportée au 30 avril de cette année.
 Le budget primitif 2011 atteint la somme de 5,126 millions d'euros.
 Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un budget prévisionnel,
 Qu'il est composé de deux sections, (fonctionnement et investissement)
 Qu'il reprend les résultats constatés au compte administratif 2010.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est à dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 170 798,00 € dont
1 722 256,50 € de dépenses réelles de fonctionnement.

Dont voici les grands postes :

Articles	Dépenses de Fonctionnement	BP 2010	BP 2011	Variation %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	619 294,00	604 881,50	-2,33%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	772 250,00	775 160,00	0,38%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	321 007,00	307 570,00	-4,19%
66	CHARGES FINANCIERES	31 502,00	29 725,00	-5,64%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 145,00	4 920,00	18,70%
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	1 748 198,00	1 722 256,50	-1,48%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	111 495,91	115 059,00	3,20%
O22	DEPENSES IMPREVUES	5 016,09	26 095,50	420,24%
O23	Virement à la section d'investissement	241 186,00	307 387,00	27,45%

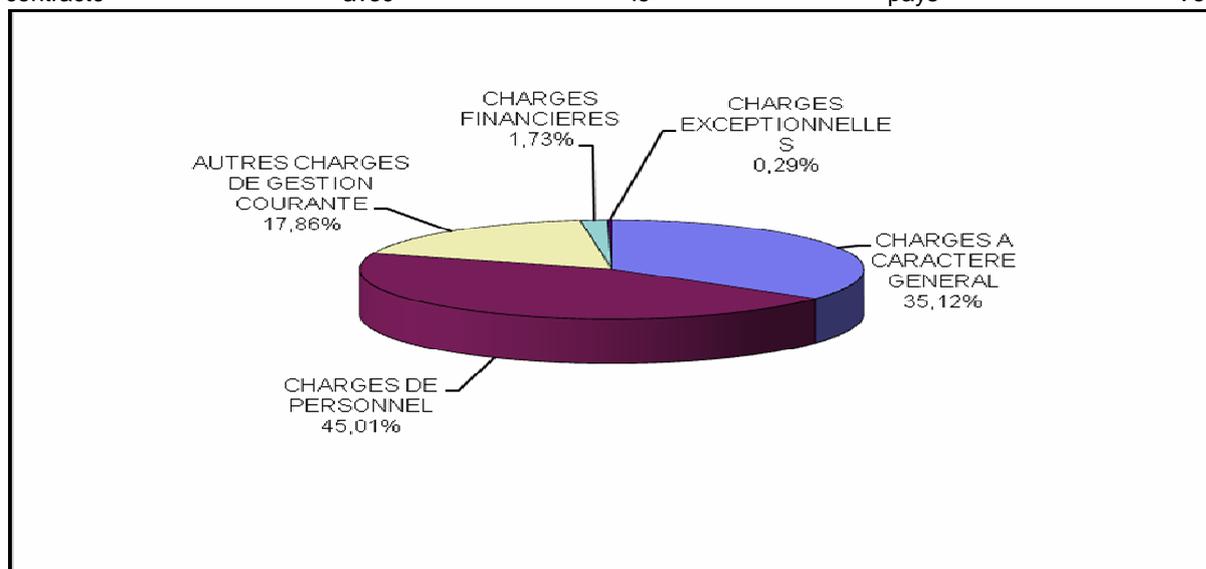
Le chapitre 011 « charges à caractère général » regroupent l'ensemble des achats de consommables, nécessaires au bon fonctionnement des services, services techniques, administratifs, bibliothèque et spectacles, garderie et restauration scolaire, scolaire, camping municipal. Il s'agit des dépenses d'achat d'eau, d'électricité, de gaz, les fournitures de bureau, de voirie, les produits d'entretien, les achats de petit matériel divers etc...)

Ce poste regroupe ainsi les prestations de services extérieurs, (redevances, locations, primes d'assurance, rémunération d'intermédiaire, honoraires, publicités, publications relations publiques, déplacements, missions frais de réception, frais de communication).

Le chapitre 012 « Charges de personnel », regroupe l'ensemble des salaires et charges du personnel communal ainsi que du personnel de remplacement.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » regroupe principalement les contingents obligatoires, (contingent versé au Centre département de défense Incendie et de Secours), la participation au Parc de Chartreuse, au Sivu de la Morge). Il regroupe également les indemnités et chargés versées aux maire et adjoints ainsi que les subventions versées aux associations.

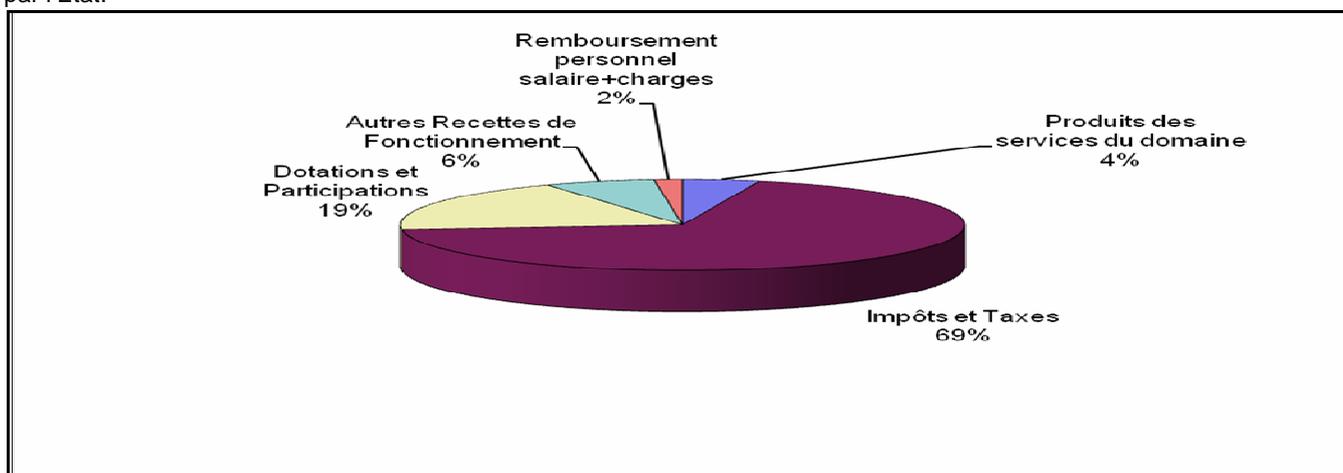
Le chapitre 66 « Charges financières » Il s'agit des intérêts de la dette, ainsi que ceux relatif au portage foncier contracté avec le pays Voironnais.



En face de ces dépenses figurent les **recettes de fonctionnement** suivantes :

Les recettes réelles de Fonctionnement		BP 2010	BP 2011	Variations %
70	Produits des services du domaine	80 622,00	95 443,00	18,38%
73	Impôts et Taxes	1 454 812,00	1 495 219,00	2,78%
74	Dotations et Participations	403 677,00	407 587,00	0,97%
75	Autres Recettes de Fonctionnement	151 785,00	137 529,00	-9,39%
76	Produits Financiers	0,00	0,00	0,00%
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	15 000,00	35 020,00	133,47%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00%
	Total recettes réelles de Fonct.	2 105 896,00	2 170 798,00	3,08%
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	
79	Transfert de charges	0,00		
	TOTAUX	2 105 896,00	2 170 798,00	3,08%

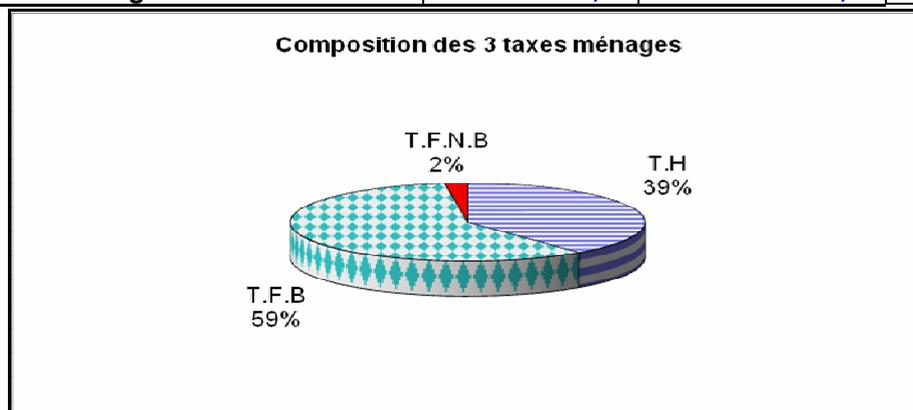
Les recettes communales sont principalement constituées, d'impôts et taxes ainsi que des dotations et participations versées par l'Etat.



Le chapitre des « impôts et taxes » regroupent principalement les recettes provenant des 3 taxes ménages (Taxe d'habitation, Taxes du foncier bâti et du foncier non bâti). Pas d'augmentation des taux pour 2011.

Le conseil municipal propose de maintenir les taux communaux de 2010. Au vu des bases d'impositions communiquées par les services fiscaux, le produit des 3 taxes progresse de 5,16%.

Les 3 Taxes ménages	Produits du BP 2010	Produits du BP 2011	Variation %
T.H	306 520,00	323 010,00	5,38%
T.F.B	459 633,00	483 504,60	5,19%
T.F.N.B	16 922,34	16 968,20	0,27%
Produits des 3 taxes ménages	783 075,34	823 482,80	5,16%



En ce qui concerne les dotations et participations versées par l'Etat, ces dernières sont conformes à celles de 2010, Monsieur Trouilloud, précise toutefois, qu'à ce jour leurs montants officiels n'ont pas été communiqués à la commune.

Figurent également à ce poste les participations des communes voisines, pour la bibliothèque municipale ainsi que le gymnase intercommunal.

Le chapitre « autres recettes de fonctionnement » regroupe l'ensemble des recettes provenant du parc locatif communal.

Celui des « produits des services des domaines » correspond principalement aux recettes de la régie garderie et restauration scolaires.

Le budget étant proposé en équilibre, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont égales.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 955 590,00 €.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune.

Ce sont :

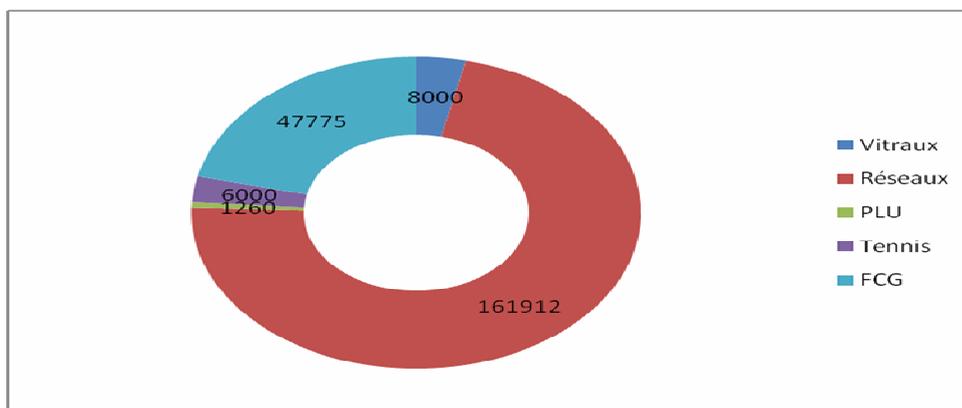
- 1 346 007 € de travaux de bâtiments, dont principalement la fin de la construction du local Foot Camping Gardien (Local CFG) pour 466 763€ avec une mise en service mi-juin 2011.
421 525 € de budgétisés sur cet exercice pour le projet dit « îlot Fagot », assistance au choix à la maîtrise d'œuvre, maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison dite Fagot et l'aménagement de la place et du parking.
246 924 € pour d'importants travaux dans le bâtiment « mairie/association » avec le projet d'agrandissement de la bibliothèque municipal sur le dernier étage, le remplacement de la chaudière, et la mise aux normes du local archives.
107 864 € pour les bâtiments culturels, dont principalement les dernières situations pour les vitraux, le remplacement de la chaudière, la réhabilitation de la tribune avec alarme incendie et un nouveau colombarium.
44 000€ pour d'importants travaux dans l'ancien logement de fonction de l'école maternelle et l'aménagement intérieur de la dernière surface commerciale des terrasses de Crossey.
58 931 € de travaux aux écoles, au foyer municipal et des aménagements intérieurs dans le gymnase intercommunal.
- 516 249 € pour les divers réseaux. Il s'agit comme chaque année d'une enveloppe pour le réseau routier (314 903€) mais également pour la défense incendie (124 921€) les réseaux dits cablés (76 425€).
- 121 004€ d'études dont 64 631 pour le PLU et la carte des aléas, 56373€ pour les diagnostics thermiques et phoniques (mairie et foyer municipal), et pour le devenir du bâtiment ancienne cure.
- 405 612€ pour des acquisitions foncières ou mobilières. Il s'agit d'une enveloppe nécessaire à des acquisitions foncières dont celle de l'ancien Vival, du renouvellement de matériels informatique, mobiliers et matériels pour les services techniques.
- A ces dépenses s'ajoutent le capital de la dette à payer sur 2011 soit 188 719€, 950 € pour le remboursement de cautions, et le déficit d'investissement de clôture constaté au 31 décembre 2010 soit -123 442,75 €.
- Une enveloppe de dépenses imprévues de 75 447€. Il s'agit d'une enveloppe qui permet en cours d'année de financer des dépenses qui n'auraient pas été prévues au Budget. Il conviendra au conseil municipal de modifier le Budget par le biais de délibérations modificatives de crédits, qui doivent respecter l'équilibre budgétaire entre les deux sections (Recettes = Dépenses).

Les dépenses d'investissement	BP 2011
Etudes et Recherches	56 373,00
Etudes urbanistiques	64 631,00
Licences	4 486,00
Achats de terrains et de bâtiments	333 800,00
Achats biens meubles divers	67 326,00
Plantations agencement de terrains	151 111,00
Gros travaux de Bâtiments	1 346 007,00
Réseaux Divers	516 249,00
Capital de la dette	187 769,00
Total dépenses d'équipement Brut	2 727 752,00
Remboursement de cautions	950,00
Déficit d'investissement	123 443,00
Dépenses imprévues	75 447,00
Total dépenses réelles d'investissement	2 927 592,00
Jeux écritures TVA Electrification Rurale	27 998,00
Soit un total de dépenses d'investissement	2 955 590,00

Face à ces dépenses d'équipement brut, la commune bénéficie des **ressources d'investissement** suivantes :

Articles	Libellés des recettes d'investissement	BP 2011
1323	Subventions	224 947,00
10222	F.C.T.V.A	100 000,00
10223	T.L.E	50 000,00
16412	Emprunts	1 608 000,00
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	486 783,00
215 et 2762	Cession réseau d'électrification rurale (TVA)	55 996,00
238	Avances forfaitaire remboursement	7 252,00
	Sous total recettes Réelles d'investissement	2 532 978,00
2318	Jeux d'écriture	166,00
281	Amortissements	115 059,00
O21	Virement de la section de Fonctionnement	307 387,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	0,00
	Total des recettes totales d'investissement	2 955 590,00

224 947 € de subventions. Ces dernières concernent les chantiers terminés, en cours ou à venir.



150 000€ de dotations :

Elles sont au nombre de deux :

La Taxe Locale d'Équipement (57 633 €) et le Fond de compensation pour la T.V.A (180 000,00€). L'État reverse à la commune une partie de la T.V.A (15,482%) payée par cette dernière sur les travaux éligibles réalisés 2 ans plus tôt. Le FCTVA est relativement important cette année en raison de la récupération de la TVA pour les travaux du gymnase payés sur 2007.

Ces recettes réelles d'investissement ne suffiraient pas à alimenter les ressources de cette section. C'est pourquoi une partie des Recettes de la section de Fonctionnement finance les investissements.

C'est l'autofinancement.

Il s'agit de l'épargne nette constatée lors de la gestion n-1, l'intégralité est affectée à la section d'investissement. (Compte de recette 1068) soit 486 783 € ce qui représente 100 % du résultat de fonctionnement constaté lors du C.A 2010.

L'emprunt : 1 608 000 €

Un emprunt de 375 000€ sera débloqué dès avril 2011 pour la construction du local FCG, l'enveloppe restante ne sera contractée qu'en cas de besoin.

Après avoir entendu et délibéré :

Le conseil municipal

Adopte à l'unanimité (16 voix) le budget Primitif du budget principal de l'exercice 2011

Délibération N°20/2011: CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT « ETUDES URBANISTIQUES PLU CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS » AP/CP N°2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que l'assemblée délibérante, « vote ces autorisations de programme par délibération distincte lors de l'adoption du budget de l'exercice ou d'une décision modificative ».

Vu le projet de budget primitif 2011, dans le but de ne pas faire supporter à ce budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler en cours d'exercice,

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'ouvrir une autorisation de programme dénommée « ETUDES URBANISTIQUES, PLU et CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS » avec les caractéristiques suivantes :

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N°02

IMPUTATION BUDGETAIRE : 202-42

Montant de l'autorisation : 93 996,02 €

Répartition des crédits de paiement et de recette

DEPENSES AP/CP N°02							
Détail	Total Réalisés Antérieurs	prévisions 2011	prévisions 2012	prévisions 2013	prévisions 2014	prévisions 2015	TOTAUX
202 Missions PLU	5 920,20	44 611,00	21 612,00	2 512,00	2 512,00	2 512,00	79 679,20
202 A. Offres	915,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,82
202 Missions Carte aléas	0,00	2 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 436,00
202 cartes aléas	0,00	10 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 965,00
TOTAUX DEPENSES	6 836,02	58 012,00	21 612,00	2 512,00	2 512,00	2 512,00	93 996,02

RECETTES AP/CP N°02							
Subventions	0,00	1 260,00					1 260,00
Emprunts	0,00	0,00					0,00
autofinancement	6 836,02	56 752,00	21 612,00	2 512,00	2 512,00	2 512,00	92 736,02
TOTAUX RECETTES	6 836,02	58 012,00	21 612,00	2 512,00	2 512,00	2 512,00	93 996,02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir la proposition de programme numéro 02 « Etudes urbanistiques, P.L.U et cartographie des risques naturels »

ADOPTÉ : à l'unanimité (16 voix)

Délibération N°21/2011 : CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION « AEJ »

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 54500€ à l'association « A.E.J » pour l'année 2011.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité (16 voix) autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°22/2011 : CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION CRECHE HALTE GARDERIE « LES ZEBULONS »

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Crèche Halte Garderie « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 63 000€ à l'association « Crèche Halte Garderie les Zébulons » pour l'année 2011.

Monsieur le Maire rappelle qu'un acompte avait été versé en janvier.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité (16 voix) autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°23/2011 : APPROBATION DES COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-François Gaujour rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité (16 voix) le compte de gestion 2010 du Trésorier Principal.

Délibération N°24/2011 : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

VU la demande de subvention en date du 1^{er} septembre 2010 faite à la Caisse d'allocation familiales concernant des travaux pour la crèche « les zébulons »

VU le courrier 7 février 2011 de la CAF de Grenoble accordant une aide de 5030€ sur les travaux effectués sur le bâtiment situé 31 chemin des écoliers loué au multi accueil associatif « Les Zébulons ».

CONSIDERANT que pour solliciter le versement de cette subvention, le conseil municipal doit autoriser le Maire à en faire la demande.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander le versement de cette aide et de signer tous les documents affairant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité (16 voix) d'autoriser Monsieur le Maire à demander le versement de l'aide d'un montant de 5 030 euros à la CAF et de signer tous les documents affairant à ce dossier.

Délibération N°25/2011 : CONTRAT DE PRET DE 375 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

Vu l'article L.2122-21 du CGCT, le maire en qualité d'exécutif de la collectivité est compétent pour signer le contrat de prêt, dans le cadre de sa mission d'exécution des décisions prises par l'assemblée délibérante. Il engage ainsi la collectivité par sa signature.

Vu l'article L.2131-1 du CGCT le contrat de prêt ne peut être valablement signé par l'exécutif que si la délibération ou la décision d'emprunter a acquis le caractère exécutoire, ce caractère exécutoire résulte de l'accomplissement de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat de la délibération.

Monsieur le maire, donne connaissance au conseil municipal d'un projet de prêt pour la construction du local Foot, Gardien, Camping.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil.

Après consultation de divers prêteurs, et après un examen attentif des différentes consultations, il est proposé de donner une suite favorable à la proposition de prêt faite par la caisse régionale de crédit agricole mutuel sud Rhône-Alpes.

- Et décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 375 000,00 €
 - Durée : 10 ans
 - Taux actuel : 3,28 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.
 - Echéances de remboursement : ANNUELLES.
 - S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 an de la date de déblocage du prêt)

TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 2,70% Si versement des fonds au 26/04/2011
et date de 1^{ère} échéance au 26/05/2011.

- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 15 voix pour, et 1 abstention** de contracter au nom de la commune de St Etienne de Crossey le prêt de 375000€ auprès du CRCA Sud Rhône-Alpes, aux conditions mentionnées précédemment.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

Délibération N°26/2011 : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

VU la délibération en date du 17 février 2006 fixant les tarifs « abonnement » de la bibliothèque municipale.

CONSIDERANT que ces tarifs n'ont pas été révisés depuis 2006,

Monsieur le Maire **PROPOSE**

Les cotisations annuelles suivantes :

- lecteurs de plus de 18 ans résidents St-Etienne-de-Crossey = 12€
- lecteurs de plus de 18 ans résidents Saint-Aupre = 12€
- lecteurs de plus de 18 ans résidents Saint-Nicolas-de-Macherin = 12€
- lecteurs de plus de 18 ans résidents une autre commune = 17€
- comités d'entreprises = 25€
- prêt groupés les nourrices (emprunt 10 livres) =20€

Rappel : la gratuité est accordée à tous les lecteurs de moins de 18 ans, aux demandeurs d'emplois, aux étudiants, aux écoles de la Haute Morge, à la crèche les Zébulons, à AEJ, au Codase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de valider les nouveaux tarifs de la bibliothèque municipal comme indiqués ci-dessus.

Délibération N°27/2011 : MAPA TRAVAUX ESPACE CAMPING – AUTO RISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 26 et 28 relatifs aux procédures adaptées,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 18 mars 2011,

Monsieur le Maire **PROPOSE** de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Mise en place d'une clôture grillagée et d'un portail d'accès : L'entreprise Aménagement Conseil Environnement demeurant 41 rue Adolphe Beaulme – 07130 SAINT PERAY pour un montant de 13 272 euros H.T soit 15 880,49 euros T.T.C.

Lot n°2 – travaux VRD : L'entreprise ISS Espaces Verts SAS demeurant 4 ch du vieux chêne – 38240 MEYLAN pour un montant de 40 026 euros H.T soit 47 871,10 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Mise en place d'une clôture grillagée et d'un portail d'accès : L'entreprise Aménagement Conseil Environnement demeurant 41 rue Adolphe Beaulme – 07130 SAINT PERAY pour un montant de 13 272 euros H.T soit 15 880,49 euros T.T.C.

Lot n°2 – travaux VRD : L'entreprise ISS Espaces Verts SAS demeurant 4 ch du vieux chêne – 38240 MEYLAN pour un montant de 40 026 euros H.T soit 47 871,10 euros T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs aux marchés de travaux de l'espace camping – sportif

DIT que l'opération sera imputée sur la ligne budgétaire 2128 du budget 2011.

ADOPTÉ : à l'unanimité (16 voix)

Délibération N°28/2011 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réorganisation du travail au sein de l'équipe scolaire, et dans l'attente de l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion de l'Isère sur la suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet à raison de 27,83 heures hebdomadaires pour pourvoir au poste d'agent polyvalent de restauration scolaire et d'entretien des équipements communaux, à compter du 1^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE :

- A compter du 1^{er} avril 2011, les effectifs du personnel de la collectivité sont complétés ainsi qu'il suit :

SERVICE SCOLAIRE				
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Agent polyvalent de restauration scolaire et d'entretien des équipements communaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	1	27.83 heures

- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent;

- disent que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

- ADOPTÉ : à l'unanimité (16 voix)

Délibération N°29/2011 : AMENAGEMENT/PROJETS/HOPITAL : NOUVEL HOPITAL – MOTION DE SOUTIEN

Rapporteur : JF. GAUJOUR

EXPOSE : Les maires ou les représentants des 120 communes du bassin de santé desservi par l'hôpital de Voiron se sont réunis ce mercredi 2 février 2011 à l'initiative de Roland Revil, Maire de Voiron et 1er Vice Président du Pays Voironnais, Président du conseil de surveillance de l'hôpital et de Jean-Paul Bret, Président du Pays Voironnais et membre du conseil de surveillance de l'hôpital.

Considérant :

- La décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation en 2002 de construire un nouvel Établissement Hospitalier pour répondre aux besoins d'une population entre 150 000 et 190 000 habitants du Pays Voironnais, de la Bièvre, du Sud Grésivaudan et de la Chartreuse.
- Le choix de sa localisation (site des Marteaux à Voiron) dès 2003.
- La forte implication des Collectivités Territoriales (Ville, CAPV, CGI) avec la mise à disposition du foncier et des accès pour un montant total de 9 M Euros.
- Les différentes étapes d'instruction et d'avancement depuis 2006 (programme, choix de maîtrise d'oeuvre, avant-projet, projet, permis de construire)
- Le rapprochement en cours de finalisation entre l'hôpital et la clinique de Chartreuse.
- Le développement prometteur et porteur (par un accord cadre en 2008) de la coopération entre le CHU de Grenoble et le CH de Voiron qui permettra le développement des prises en charges ambulatoires (hôpital de jour) et d'activités (cancérologie, chirurgies, obstétrique, imagerie néphrologie-dialyse...) limitées à ce jour de par la saturation de l'établissement.
- La détérioration de manière générale des conditions de circulation et des déplacements (fluidité et durée) pour accéder aux établissements de santé de Grenoble ou sur le site actuel.
- La demande légitimement exigeante des habitants pour une offre de soins de qualité en proximité.
- Les objectifs partagés par tous de mutualisation des moyens, de rationalisation des coûts pour une gestion optimale des équipements publics et de la politique de santé.
- Les coopérations multiples avec l'ensemble des établissements de santé publics et privés du Voironnais et les professionnels de santé libéraux.
- La capacité désormais insuffisante pour répondre aux besoins de cette population en augmentation sensible.
- Les conditions de travail des personnes rendues difficiles par l'exiguïté de certains locaux et l'obsolescence de certaines installations techniques.

Ils souhaitent attirer de manière formelle et solennelle l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'ARS sur l'urgence de voir aboutir ce projet de nouvel établissement hospitalier d'ici la fin de ce premier semestre 2011.

Ils mandatent par ailleurs les parlementaires concernés géographiquement pour organiser un rendez-vous dans les meilleurs délais avec le Ministre de la Santé pour – si nécessaire – débloquer de manière définitive ce projet pour une mise en chantier en 2011.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'unanimité (16 voix)**

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS

- Commission Finances :
- Commission Urbanisme :
 - commission locale de concertation et de suivi de carrières le 12/04 à 18h
 - réunion PLU le 11/04 orientations d'aménagement
- Commission travaux :
 - Fuite au restaurant scolaire
 - Skate parc à interdire aux scooters
- Commission vie du village :
 - le 1^{er} /04 conférence astronomie
 - 15/04 soirée Brésilienne
 - Saison culturelle 2011/2012 : possibilité de prévoir Brassens?
 - Aggrandissement bibliothèque : la commission travaux va étudier le projet
- Commission solidarités scolaire CCAS :
 - Problème rencontré par le sou des écoles pour l'organisation du marché de Noël : voir les possibilités d'aides des autres associations et de la mairie

Clôture de la séance à 23H15

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE **LUNDI 2 MAI A 20H30** DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2011

H.BERENGER	
M. BOIZARD	
S. BURRIAT	
V.COATTRENEC	
JF. GAUJOUR	
I.RONDELET	
D.ROUGEMONT	

M.MARRANT	
JF.MIRALLES	
MB.MONTEREMAL	
A.PERRIN	
G. PEYLIN	
M.SCOLARI	
R. TROUILLOUD	
B. ROUDET	